

## CENOVUS — Rapport 2023 sur l'esclavage moderne

### **Introduction :**

Le présent rapport (le « **rapport** ») est préparé conjointement par Cenovus Energy Inc. et ses filiales en propriété exclusive énumérées à l'annexe A des présentes (collectivement, les « **entités déclarantes** ») en vertu de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (la « **Loi** »). Le présent rapport constitue notre énoncé sur le travail forcé et le travail des enfants pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (« **2023** »). Les termes « Cenovus », « nous », « notre » et « nos » utilisés dans le présent rapport renvoient à toutes les entités déclarantes.

Cenovus Energy Inc., dont le siège social est situé à Calgary, en Alberta, est inscrite à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York.

### **Mesures prises pour prévenir et réduire le risque relatif au recours au travail forcé ou au travail des enfants en 2023 :**

De façon générale, Cenovus a pris les mesures suivantes en 2023 pour prévenir et réduire le risque relatif au recours au travail forcé ou au travail des enfants dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement :

- elle a mis sur pied un groupe de travail interne, le groupe de discussion sur l'esclavage moderne, composé de représentants de la direction provenant des secteurs de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, de la durabilité, des ressources humaines, de risque et conformité, de gouvernance et des services juridiques, afin de continuer à examiner l'incidence de la Loi sur Cenovus et d'évaluer l'efficacité des mesures prises pour s'attaquer aux risques d'esclavage moderne;
- elle a retenu les services de conseillers juridiques externes pour évaluer le cadre législatif et conseiller Cenovus, et a examiné les cadres existants pour la gestion des risques d'esclavage moderne, ainsi que des cadres similaires, appliqués par des homologues canadiens;
- elle a mené un examen approfondi et une analyse des lacunes des mandats, politiques et procédures actuels de Cenovus en ce qui concerne les risques et les responsabilités relatifs au recours au travail forcé et au travail des enfants.

Les informations détaillées sur les mesures susmentionnées figurent dans le présent rapport.

### **Structure et activités :**

Cenovus est une société énergétique intégrée canadienne dont le siège social est situé à Calgary, en Alberta. Nous sommes l'un des plus grands producteurs canadiens de pétrole brut et de gaz naturel, avec des activités en amont au Canada et dans la région de l'Asie-Pacifique, et l'une des plus grandes entreprises canadiennes de raffinage et de valorisation, avec des activités en aval au Canada et aux États-Unis. Nous nous efforçons d'assurer la sécurité et la fiabilité de nos activités dans l'ensemble de notre portefeuille, y compris une performance de premier ordre en matière de santé et de sécurité.

[Nos activités](#) couvrent l'ensemble de la chaîne de valeur : développement, production, raffinage, transport et commercialisation de pétrole brut, de gaz naturel et de produits pétroliers raffinés au Canada et ailleurs dans le monde.

Nos activités en amont comprennent des projets de sables bitumineux dans le nord de l'Alberta, des projets de pétrole brut classique, de gaz naturel et de liquides du gaz naturel (« LGN ») classiques et produits par méthode thermique dans l'Ouest canadien, la production de pétrole brut au large des côtes de Terre-Neuve-et-Labrador et la production de gaz naturel et de LGN au large des côtes chinoises et indonésiennes. Nos activités en aval comprennent la valorisation et le raffinage au Canada et aux États-Unis ainsi que nos activités liées aux carburants commerciaux à l'échelle du Canada.

Cenovus compte environ 7 000 employés et 1 500 entrepreneurs (collectivement, le « personnel »), ainsi que d'autres entités qui fournissent des biens et services (les « fournisseurs ») à Cenovus à l'échelle mondiale. Environ 98 % de notre personnel se trouve en Amérique du Nord, et moins de 2 % en Chine et en Indonésie.

Notre personnel se compose principalement de professionnels du secteur pétrolier et gazier, d'ouvriers exerçant diverses fonctions côtières, extracôtières, intermédiaires et en aval, et de travailleurs du savoir, notamment des ingénieurs, des informaticiens et d'autres professionnels des services généraux et administratifs.

### **Activités au Canada**

#### **Classiques :**

Nous avons des activités de production et d'exploitation dans une zone riche en liquides du gaz naturel le long des pentes est des Rocheuses, dans le nord-ouest de l'Alberta et le nord-est de la Colombie-Britannique. Le secteur classique englobe des actifs détenus et exploités exclusivement par Cenovus, riches en gaz naturel et en LGN, situés dans les zones en exploitation d'Elmworth-Wapiti, de Kaybob-Edson, de Clearwater et de Rainbow Lake en Alberta et en Colombie-Britannique. Il comprend également des participations directes dans plusieurs autres installations de traitement de gaz naturel de la région.

### **Sables bitumineux et pétrole lourd :**

Depuis 1997, Cenovus est un pionnier dans l'avancement de la technologie du drainage par gravité au moyen de vapeur (DGMV). Elle est sommes propriétaires-exploitants exclusifs d'actifs de sables bitumineux extraits par DGMV en Alberta : Christina Lake, Foster Creek et Sunrise, ainsi qu'en Saskatchewan : Lloydminster. De plus, nous avons des activités liées au pétrole lourd en Alberta et en Saskatchewan, où nous utilisons diverses technologies avancées de récupération du pétrole.

### **Au large des côtes du Canada atlantique :**

Nous travaillons au large des côtes de Terre-Neuve-et-Labrador depuis plus de 40 ans. Nous exerçons des activités dans le bassin Jeanne d'Arc, où nous sommes le propriétaire majoritaire et l'exploitant du champ White Rose. Il s'agit notamment de nos extensions North Amethyst, West White Rose et South White Rose. Tous nos champs producteurs utilisent le navire de production, de stockage et de déchargement (NPSD) SeaRose. Le projet West White Rose est en cours de développement et permettra d'accéder à d'autres ressources à l'ouest du champ, à l'aide d'une plate-forme de forage fixe reliée au NPSD SeaRose actuel. Nous sommes également un coentrepreneur dans le champ Terra Nova (exploité par Suncor Énergie Inc.).

### **Intermédiaires :**

Cenovus détient une participation de 35 % dans Husky Midstream General Partnership et possède environ 2 300 kilomètres de pipelines dans la région de Lloydminster et des installations de stockage de 5,9 millions de barils de pétrole à Hardisty et à Lloydminster en Alberta, et d'autres infrastructures connexes. La société est responsable du mélange du Western Canadian Select, la référence pour le pétrole brut lourd canadien.

Par souci de clarté, le présent rapport couvre l'exploitation et les activités de Cenovus en sa qualité d'exploitant de Husky Midstream General Partnership.

### **En aval :**

Notre complexe de raffinage d'asphalte de Lloydminster, en Alberta, que nous détenons et exploitons en exclusivité, produit plus de 30 types et qualités différents de bitume routier à partir de pétrole lourd. Ces produits peuvent être aussi bien des abat-poussières que de du bitume routier. La raffinerie d'asphalte produit également un condensat qui est mélangé à des fluides de production et de forage de pétrole lourd, un distillat de kérosène et du gazole qui est transformé à l'usine de valorisation de Lloydminster en diesel à faible teneur en soufre et en Husky Synthetic Blend.

Notre usine de valorisation de Lloydminster, en Saskatchewan, a été mise en service en 1992 et traite le pétrole lourd provenant de nos projets thermiques de Lloydminster. Le pétrole brut synthétique produit à cette usine de valorisation est utilisé dans la production de l'essence et de carburants diesel dans des raffineries au Canada et aux États-Unis. L'usine de valorisation produit également du diesel et du condensat à faible teneur en soufre.

### **Activités aux États-Unis**

Notre raffinerie de Lima, située à Lima en Ohio, dans le Midwest américain, est en exploitation depuis 137 ans, ce qui en fait la plus ancienne raffinerie exploitée sans interruption aux États-Unis. Elle produit de l'essence à faible teneur en soufre, des mélanges d'essence, du diesel à très faible teneur en soufre, du carburéacteur, des matières premières pétrochimiques et d'autres sous-produits. Les produits raffinés de la raffinerie de Lima sont transportés par pipeline et par wagons ferroviaires jusqu'aux marchés primaires de l'Ohio, de l'Illinois, de l'Indiana, de la Pennsylvanie et du sud du Michigan.

Notre raffinerie de Superior, située à Superior au Wisconsin, dans le Midwest américain, fait partie de la communauté de Superior depuis 1951 et traite du pétrole brut léger et lourd provenant du Dakota du Nord et de l'Ouest canadien. Cette installation modernisée a la capacité de produire une gamme complète de produits pour la région, notamment de l'asphalte, de l'essence et du diesel.

Notre raffinerie de Toledo, située près de Toledo en Ohio, dans le Midwest américain, est en exploitation depuis plus de 100 ans et traite du pétrole brut léger et lourd provenant de l'Ouest canadien et des États-Unis. Cette raffinerie produit de l'essence, du diesel, du carburéacteur, des matières premières pétrochimiques et d'autres sous-produits qui sont transportés par pipeline, wagons ferroviaires et barge jusqu'aux marchés primaires en Ohio et aux états avoisinants.

En plus de nos raffineries en propriété exclusive indiquées ci-dessus, nous détenons une participation non exploitée de 50 % dans deux raffineries américaines situées à Wood River en Illinois, et à Borger au Texas, en coentreprise avec l'exploitant Philips 66 (par l'intermédiaire d'une entité liée à Cenovus Energy Inc. et non d'une entité déclarante).

### **Activités dans la région Asie-Pacifique**

Nous détenons des participations dans des activités et des zones d'intérêt à explorer extracôtières dans la région Asie-Pacifique.

Cenovus détient des actifs dans le bloc 29/26, au large des côtes de la Chine. Nous détenons une participation de 49 % dans les champs Liwan 3-1 et Liuhua 34-2, ainsi qu'une participation de 75 % dans le champ Liuhua 29-1. Les trois champs partagent un système de production sous-marin, le transport par pipeline sous-marin et une infrastructure de traitement du gaz côtière.

En tant que membre d'une coentreprise, nous avons des participations dans la production et la mise en valeur de champs gaziers dans le détroit de Madura au large de la côte est de Java, en Indonésie. Ces champs en eaux peu profondes comprennent les champs BD, MDA, MBH et MAC, ainsi que le futur développement du champ MDK. Nous détenons une participation de 40 % dans la coentreprise (une filiale indirecte en propriété non exclusive de Husky Energy International Corporation et non une entité déclarante) qui met en valeur ces projets avec l'exploitant CNOOC Southeast Asia Limited.

#### Participations non exploitées :

Cenovus détient des participations dans des actifs de coentreprise qu'elle n'exploite pas (appelés dans le présent rapport « coentreprises non exploitées », « actifs non exploités » ou « participations non exploitées » ou lorsque des actifs ou des participations sont exploités par un « exploitant » tiers). Sauf indication contraire, les énoncés concernant nos activités, nos actifs et nos valeurs ne s'appliquent qu'à nos actifs exploités. Les données relatives aux actifs non exploités ne sont pas présentées dans le présent rapport; toutefois, celui-ci comprend une description de la façon dont nous abordons généralement les risques, y compris les risques d'esclavage moderne, dans le cadre de nos participations dans des actifs non exploités et d'autres investissements.

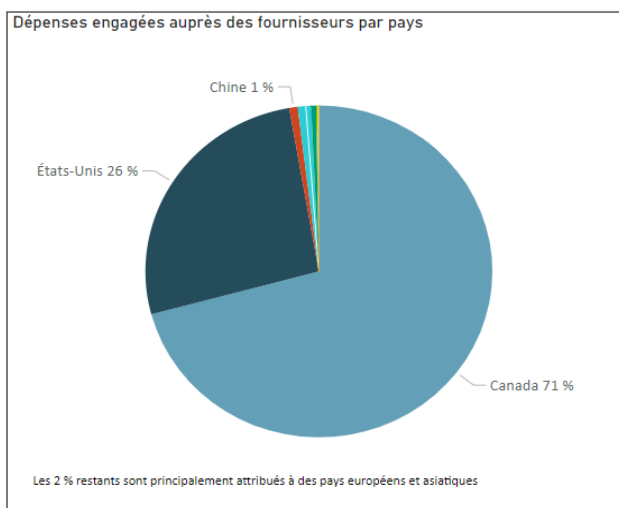
#### **Chaînes d'approvisionnement**

Nous faisons affaire avec un large éventail de fournisseurs, en nous approvisionnant en matériaux et en services à l'échelle locale et mondiale. Nos fournisseurs jouent un rôle actif dans notre chaîne d'approvisionnement. Nous nous efforçons d'établir des relations avec les fournisseurs qui partagent nos valeurs.

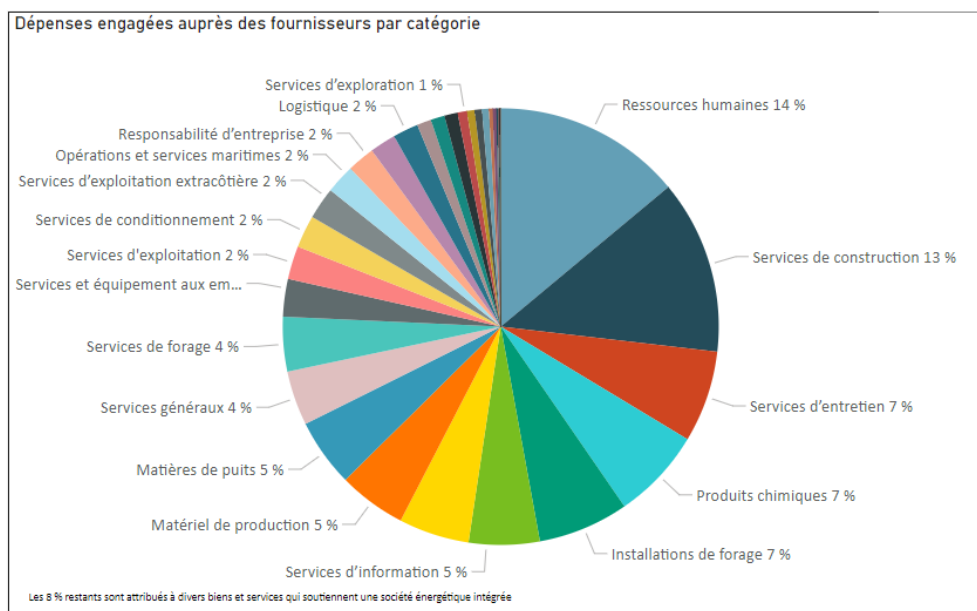
Cenovus s'efforce de travailler avec des fournisseurs directs (fournisseurs de niveau 1) qui exercent leurs activités de façon légale, éthique et responsable, en utilisant des critères de présélection fondés sur le risque pour évaluer s'ils sont conformes à nos exigences en matière de sécurité et d'intégrité opérationnelle, et pour nous protéger contre d'éventuels risques juridiques et d'atteinte à notre réputation. Notre évaluation préalable des qualités comprend des considérations en matière de santé, de sécurité, d'environnement, de conformité technique et de finances, parmi d'autres mesures de gestion de la chaîne d'approvisionnement. Notre questionnaire de présélection pour certains fournisseurs domiciliés à l'extérieur de l'Amérique du Nord comprend des questions qui nous aident à évaluer les considérations relatives aux droits de la personne et aux pratiques de travail, à quelques exceptions près en fonction des exigences locales. Nous avons élargi les critères de présélection pour y inclure des exigences supplémentaires en matière de durabilité, en mettant l'accent jusqu'à maintenant sur les pratiques en matière de sécurité et d'environnement, qui sont appliquées en fonction de la taille de la société et de sa présence mondiale.

En 2023, nous avons acheté des biens et des services dans un large éventail de catégories et de secteurs d'activité, et nous sommes déterminés à faire en sorte que nos activités de sous-traitance et d'approvisionnement sont menées conformément à nos engagements en matière de politiques.

La majorité de nos fournisseurs sont domiciliés au Canada et aux États-Unis, bien que nous comprenions qu'un grand nombre de nos fournisseurs nous fournissent des produits provenant d'autres territoires et qu'ils ont tous leur propre chaîne d'approvisionnement mondiale. Nos dépenses par pays de la chaîne d'approvisionnement pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont présentées ci-dessous :



Le graphique ci-dessous présente nos dépenses par secteur d'activité de la chaîne d'approvisionnement mondiale pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (à l'exclusion de la raffinerie de Toledo, dont nous avons récemment pris en charge l'exploitation) :



## Politiques

Notre personnel et nos fournisseurs ont tous un rôle à jouer pour s'assurer que nous menons nos activités d'une manière éthique, légale et responsable. Dans le cadre de son engagement à l'égard des politiques et des normes établies par son conseil d'administration (le « conseil ») et sa direction, Cenovus cherche à travailler avec du personnel et des fournisseurs qui partagent son engagement. Nous nous attendons à ce qu'ils respectent nos valeurs d'entreprise et, s'il y a lieu, qu'ils se familiarisent avec nos [politiques de conduite professionnelle](#), qui peuvent être consultées par les fournisseurs par contrat et sur notre site Web externe, et par le personnel sur notre site Web interne.

La politique des droits de la personne de Cenovus, établie conformément à notre code de conduite et d'éthique commerciale, interdit toute forme d'esclavage, de travail obligatoire et forcé, de traite de personnes et de travail des enfants dans les activités commerciales exploitées de Cenovus.

Les politiques et normes suivantes orientent notre engagement à respecter nos responsabilités éthiques. Elles ont toutes une portée mondiale, dans les entités internationales et les partenariats exploités – la terminologie particulière aux droits de la personne est indiquée :

Politique	Vue d'ensemble	Politique en action
Norme de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent	La norme de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent confirme l'engagement de Cenovus à respecter diverses lois sur la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent dans le monde.	La norme de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent s'applique à l'ensemble des membres du conseil et du personnel dans tous les territoires où nous exerçons nos activités. Pour les fournisseurs, le document applicable s'intitule <i>Trade Laws &amp; Acting with Integrity</i> (Lois commerciales et intégrité) et il est disponible sur notre site Web externe.

<p><i>Code de conduite et d'éthique commerciale</i></p>	<p>Le <i>code de conduite et d'éthique commerciale</i> confirme l'appui de Cenovus à la protection des droits de la personne, conformément à sa <i>politique des droits de la personne</i>.</p> <p>Cenovus s'engage à favoriser un environnement où les droits de la personne sont respectés. Nous appuyons l'esprit et l'intention des lois sur les droits de la personne et reconnaissons l'importance fondamentale de ces droits.</p>	<p>Le <i>code de conduite et d'éthique commerciale</i> s'applique à l'ensemble des membres du conseil, du personnel et des fournisseurs dans tous les territoires où nous exerçons nos activités.</p>
<p><i>Politique des droits de la personne</i></p>	<p>La <i>politique des droits de la personne</i> énonce notre engagement aux droits de la personne, reflète nos valeurs et nos comportements et soutient davantage l'exploitation durable de notre société.</p> <p>Nous sommes déterminés à favoriser un environnement dans lequel les droits de la personne sont respectés et la dignité de l'individu est préservée. Cenovus interdit toute forme d'esclavage, de traite de personnes, et de recours au travail obligatoire et forcé et au travail des enfants dans ses activités commerciales.</p>	<p>La <i>politique des droits de la personne</i> s'applique à l'ensemble des membres du conseil, du personnel et des fournisseurs dans tous les territoires où nous exerçons nos activités.</p>
<p><i>Norme d'enquête</i></p>	<p>La <i>norme d'enquête</i> vient appuyer notre engagement envers un milieu de travail sécuritaire et prévoit un comité des enquêtes. Le comité des enquêtes est chargé de veiller à ce que les enquêtes soient menées de manière équitable, objective et éthique, conformément au processus d'enquête de Cenovus.</p>	<p>La <i>norme d'enquête</i> s'applique à l'ensemble du personnel de Cenovus et, lorsque cela est précisé dans un contrat, dans nos politiques ou normes ou dans des lois applicables, elle s'applique à nos fournisseurs.</p>
<p><i>Politique de gestion de la chaîne d'approvisionnement</i></p>	<p>Notre <i>politique de gestion de la chaîne d'approvisionnement</i> énonce les principes directeurs de l'acquisition et de la gestion de biens et services tiers auprès de fournisseurs qualifiés afin de s'assurer que les activités de gestion de la chaîne d'approvisionnement sont menées de manière légale, sécuritaire, équitable, éthique et objective.</p> <p>La <i>politique de gestion de la chaîne d'approvisionnement</i> exige que les membres du personnel de Cenovus aient recours aux fournisseurs qui permettent la réalisation des objectifs commerciaux et de durabilité de Cenovus, et qui respectent les lois pertinentes, les politiques de la société, les obligations douanières et notre <i>code de conduite commerciale des fournisseurs</i>.</p>	<p>La <i>Politique de gestion de la chaîne d'approvisionnement</i> s'applique à l'ensemble du personnel de Cenovus.</p> <p>Les fournisseurs éventuels de Cenovus doivent collaborer avec l'équipe de gestion de la chaîne d'approvisionnement de Cenovus, qui tient à jour la liste des fournisseurs approuvés et éventuels.</p>
<p><i>Code de conduite commerciale des fournisseurs</i></p>	<p>Le <i>code de conduite commerciale des fournisseurs</i> interdit aux fournisseurs de recourir au travail des enfants, au travail forcé, à la traite des personnes ou à l'esclavage.</p>	<p>Sous réserve d'exemptions contractuelles ou en vertu de loi applicable, le <i>code de conduite commerciale des fournisseurs</i> s'applique à tous les fournisseurs.</p>
<p><i>Norme de conformité des activités commerciales</i></p>	<p>La <i>norme de conformité des activités commerciales</i> décrit le processus et les responsabilités nécessaires pour respecter l'engagement de Cenovus à observer les lois commerciales et traite des risques associés à ces lois.</p> <p>Les lois sur les droits de la personne, le travail forcé et le travail des enfants interdisent aux entités et aux particuliers d'acheter des biens et de faire affaire avec certains pays, certaines entités ou certains particuliers associés à des violations des droits de la</p>	<p>La <i>norme de conformité des activités commerciales</i> s'applique à l'ensemble des membres du conseil et du personnel dans tous les territoires où la société exerce ses activités. Pour les fournisseurs, le document applicable s'intitule <i>Trade Laws &amp; Acting with Integrity</i> (Lois commerciales et intégrité) et il est disponible sur notre site Web externe.</p>

	<p>personne ou au travail forcé ou au travail des enfants. En vertu de la loi canadienne, Cenovus est tenue de faire le suivi de ses efforts pour s'assurer que ses chaînes d'approvisionnement sont exemptes de recours au travail forcé ou de travail des enfants et de faire rapport à ce sujet.</p>	
--	---	--

### **Surveillance exercée par le conseil d'administration**

Le conseil de Cenovus Energy Inc. approuve le *code de conduite et d'éthique commerciale* de Cenovus, qui comprend son engagement à respecter les droits de la personne. Le respect des normes en matière de droits de la personne figure également dans notre *politique en matière de durabilité*, dont la surveillance est assurée par le comité sur la sécurité, la durabilité et les réserves (SDR) du conseil. Le comité SDR supervise l'intégration de la *politique en matière de durabilité* dans les pratiques et les comportements de Cenovus. La *politique des droits de la personne* de Cenovus interdit toute forme d'esclavage, de traite des êtres humains, et de recours au de travail obligatoire et forcé et au travail des enfants dans ses activités commerciales.

### **Contrôles diligents**

Voici un résumé des contrôles diligents entrepris par Cenovus relativement à l'évaluation des risques dans sa chaîne d'approvisionnement :

- le processus de présélection des fournisseurs nord-américains recueille des informations sur les pratiques des fournisseurs internationaux en matière de droits de la personne;
- des procédures sont en place pour les services et les matériaux contractuels afin d'assurer l'uniformité de l'intégrité opérationnelle des activités d'approvisionnement et de passation de marchés;
- le groupe de contrôle des contreparties examine les fournisseurs pour éliminer les cas de corruption, de blanchiment d'argent, de sanctions et de fraude chez les contreparties;
- les contrats types de la chaîne d'approvisionnement utilisés pour l'achat de biens et services comprennent des exigences en matière de conformité des fournisseurs aux lois applicables et aux politiques de Cenovus (y compris le *code de conduite commerciale des fournisseurs*, qui interdit le recours au travail des enfants, au travail forcé, à la traite de personnes ou à l'esclavage), ainsi que divers recours en cas de violation;
- le comité des enquêtes de Cenovus a le mandat d'examiner et, s'il y a lieu, d'enquêter sur les allégations de violation des politiques de Cenovus qui sont signalées au comité des enquêtes.

### **Identification des risques d'esclavage moderne**

#### **Lacunes et occasions en 2023**

En 2023, Cenovus a mené un examen approfondi et une analyse des lacunes de ses mandats, politiques et procédures actuels en ce qui concerne les risques et les responsabilités relatifs au recours au travail forcé et au travail des enfants. Par suite de l'analyse des lacunes, Cenovus a identifié certaines occasions d'examen approfondi pour l'aider à évaluer les secteurs de ses activités et de ses chaînes d'approvisionnement qui comportent un risque relatif au recours au travail forcé ou au travail des enfants.

Plus précisément, Cenovus souligne que son cycle annuel d'examen de documents de politiques et son processus trimestriel de formation en politique d'éthique et de conformité lui permettent d'examiner et de modifier régulièrement ses politiques et d'adapter ses sujets de formation pour aborder les activités comportant un niveau de risque plus élevé. Lorsque le gouvernement du Canada publiera d'autres renseignements d'orientation précis sur la Loi, ces renseignements seront pris en compte dans les révisions ciblées des documents de politique et de formation de Cenovus.

Puisque notre main-d'œuvre se compose en grande partie d'employés de bureau, de travailleurs du secteur pétrolier et gazier et de personnel des raffineries, notamment du personnel syndiqué, nous estimons que le risque relatif au recours au travail forcé ou au travail des enfants est faible dans nos activités directes.

Cenovus souligne également la possibilité d'obtenir des renseignements ciblés sur le risque relatif au recours au travail forcé ou au travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement de ses fournisseurs ou les emplacements de leurs activités. Jusqu'à maintenant, notre évaluation du risque relatif au recours au travail forcé ou au travail des enfants s'est concentrée sur les secteurs d'activité de nos fournisseurs. La connaissance des territoires de résidence de nos fournisseurs qui présentent intrinsèquement un risque plus important a guidé l'évaluation. Étant donné qu'environ 97 % du total des dépenses engagées auprès de nos fournisseurs est attribuable à des fournisseurs au Canada et aux États-Unis, nous considérons que le risque global d'esclavage moderne chez nos fournisseurs directs est faible. Toutefois, nous sommes conscients que bon nombre de nos fournisseurs nous fournissent des

produits provenant d'autres pays, qu'ils disposent tous de leur propre chaîne d'approvisionnement mondiale et qu'il reste beaucoup à faire pour évaluer et comprendre ce risque.

### **Gestion des risques d'esclavage moderne**

Au cours de la dernière année, Cenovus a entrepris une recherche pour un fournisseur de renseignements commerciaux sur les enjeux d'esclavage moderne dans les chaînes d'approvisionnement. Un examen de leurs capacités et des tests par rapport à un échantillon de fournisseurs actuels de Cenovus ont eu lieu. Nous continuons à évaluer les fournisseurs qui pourraient être en mesure de fournir ces services à Cenovus.

La matrice des risques de Cenovus est un outil normalisé qui aide à évaluer les risques pour tous nos actifs et elle est essentielle à la gestion efficace des risques dans nos activités. Cet outil nous permet d'identifier et d'évaluer les risques. Nous fournissons des conseils et une formation solide au personnel afin qu'ils puissent demeurer en sécurité et répondre à nos exigences en matière de gestion des risques.

### **Mesures correctives**

En 2023, Cenovus n'a relevé aucun cas de recours au travail forcé ou au travail des enfants dans ses activités ou dans sa chaîne d'approvisionnement. Par conséquent, elle n'a pas eu à prendre de mesures pour remédier au recours au travail forcé ou au travail des enfants.

Nous nous engageons à donner accès à des mécanismes de communication efficaces à l'égard des préoccupations découlant de la conformité à nos politiques. En plus de notre *norme d'enquête*, notre [ligne d'assistance pour les questions d'intégrité](#) permet aux parties intéressées de formuler des préoccupations de façon confidentielle ou anonyme quant à la façon dont nous menons nos activités, y compris les préoccupations selon lesquelles notre personnel et nos fournisseurs ne respecteraient pas les politiques pertinentes.

Nous avons publié des avertissements et des renseignements sur notre site Web externe pour prévenir des offres d'emploi frauduleuses, et nous avons fourni des méthodes aux personnes concernées pour nous aviser de personnes ou d'organisations soupçonnées de fausser leur affiliation avec Cenovus à des fins d'offres d'emploi frauduleuses.

### **Formation**

Lors de l'accueil et de l'intégration de nouveau personnel, nous offrons une formation qui porte sur nos engagements en matière de sécurité, le *code de conduite et d'éthique commerciale* et le *système de gestion de l'intégrité des activités de Cenovus*. Cenovus s'engage également à améliorer la capacité de son personnel à comprendre, à identifier et à gérer les risques d'esclavage moderne dans ses activités et dans l'ensemble de ses chaînes d'approvisionnement.

Nous exigeons régulièrement que l'ensemble du personnel suive une formation obligatoire sur les politiques, l'éthique et la conformité. Le rythme permet à Cenovus d'examiner et d'adapter continuellement ses sujets de formation afin d'aborder les activités comportant un risque plus élevé. Nous offrons une formation ciblée supplémentaire, au besoin, pour améliorer la compréhension de secteurs fonctionnels et de risques particuliers. Depuis janvier 2023, Cenovus a formé plus de 8 000 membres de son personnel<sup>1</sup> à l'égard des exigences de ses politiques fondées sur le risque, y compris son *code de conduite et d'éthique commerciale*.

### **Évaluation de notre efficacité**

Sur la base de notre examen des politiques et pratiques existantes qui traitent des risques d'esclavage moderne, Cenovus estime que son risque opérationnel d'esclavage moderne est faible. Nous appliquons des contrôles diligents à nos fournisseurs de niveau 1 qui fournissent des biens et services. Ils sont également tenus de se conformer aux lois nationales et internationales. Notre personnel se compose principalement de professionnels du secteur pétrolier et gazier, d'ouvriers et de personnel administratif situés au Canada et aux États-Unis. Nous sommes convaincus que, grâce aux mesures de recrutement, de rémunération et de conformité mises en place dans l'ensemble de nos activités, le risque que l'un de nos employés soit exposé à l'esclavage moderne est faible. Nos politiques et nos principes continuent de nous guider dans nos relations avec nos partenaires, y compris nos collaborations avec des sociétés de bonne réputation qui sont tenues de respecter les lois nationales et internationales.

Cenovus comprend qu'elle a une responsabilité d'évaluer les risques à long terme de l'esclavage moderne dans ses activités et sa chaîne d'approvisionnement, et d'en faire rapport. En 2023, nous avons mis sur pied un groupe de travail interne, le groupe de discussion sur l'esclavage moderne, composé de représentants de la direction provenant des secteurs de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, de la durabilité, des ressources humaines, de risque et conformité, de gouvernance et des services juridiques, afin de continuer à examiner l'incidence de la Loi sur Cenovus et d'évaluer l'efficacité des mesures prises pour s'attaquer aux risques d'esclavage moderne.

---

<sup>1</sup> Cenovus estime que les résultats des cycles de formation sur les politiques peuvent varier selon les fluctuations du personnel au cours de l'année.

Le groupe de discussion sur l'esclavage moderne a retenu les services de conseillers juridiques externes pour évaluer le cadre législatif et conseiller Cenovus, et a examiné les cadres existants pour la gestion des risques d'esclavage moderne, ainsi que des cadres similaires, appliqués par des homologues canadiens. Cenovus continue d'évaluer les occasions d'améliorer son cadre actuel pour la gestion des risques d'esclavage moderne.

### **Regard vers l'avenir**

La prévention et la gestion des risques d'esclavage moderne dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement représentent un processus permanent qui nécessite un suivi et une évaluation continus. Cenovus s'engage à mener ses activités de manière à interdire l'esclavage moderne et la traite de personnes. Nous nous attendons à ce que l'ensemble des membres du conseil, du personnel et des fournisseurs qui travaillent pour nous respectent ces principes. Cenovus continuera de respecter les droits de la personne et d'agir avec intégrité dans ses activités et ses relations d'affaires.

### **Approbation et attestation**

Le présent rapport a été approuvé par le conseil de Cenovus Energy Inc. pour toutes les entités déclarantes conformément au sous-alinéa 11(4)b(ii) de la Loi.

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier l'article 11 de celle-ci, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le présent rapport. À ma connaissance, et après avoir fait preuve de diligence raisonnable, j'atteste que les renseignements contenus dans le présent rapport sont véridiques, exacts et complets à tous égards importants aux fins de la Loi, pour l'exercice 2023.

J'ai le pouvoir de lier Cenovus Energy Inc. et les entités déclarantes.

/s/Jonathan M. McKenzie

Nom complet : Jonathan M. McKenzie

Titre : Président et chef de la direction et administrateur, Cenovus Energy Inc.

Date : 15 février 2024



## **Annexe A**

### **Filiales en propriété exclusive de Cenovus Energy Inc. :**

Bruderheim Energy Terminal Ltd.

Cenovus Clearwater Partnership

Cenovus Edson Partnership

Cenovus Elmworth Partnership

Cenovus Energy Marketing Services Ltd.

Cenovus Kaybob Partnership

Cenovus Wapiti Partnership

FCCL Partnership

Husky Atlantic Partnership

Husky Canadian Petroleum Marketing Partnership

Husky Energy International Corporation

Husky Energy Marketing Partnership

Husky Oil Limited Partnership

Sunrise Oil Sands Partnership

### **À titre d'exploitant :**

Husky Midstream General Partnership\*

\* participation non majoritaire de Cenovus Energy Inc., exploitant de Husky Midstream General Partnership